



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/27/Rev.1*
15 mai 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27– 31 mai 2019

PROPOSITION DE PROJET : GABON

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUE et ONUDI

* Pour faciliter la lecture, les changements sont surlignés.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Gabon

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	62 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2017	19,80 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				0,0	19,80				19,80

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :		30,20	Point de départ des réductions globales durables :
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :		10,57	Restante :
			19,63

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,98	1,06	2,04
	Financement (\$US)	56 500	61 020	117 520

(VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	s.o.	30,20	30,20	27,18	27,18	27,18	27,18	27,18	19,63	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	30,20	30,20	27,18	27,18	27,18	27,18	27,18	19,63	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	90 000	0	0	46 000	0	0	50 100	0	50 000	0	54 000	290 100
		Coûts d'appui	11 700	0	0	5 980	0	0	6 513	0	6 500	0	7 020	37 713
	ONUDI	Coûts de projet	130 000	0	0	0	0	0	119 900	0	0	0	0	249 900
		Coûts d'appui	11 700	0	0	0	0	0	10 791	0	0	0	0	22 491
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	220 000	0	0	46 000	0	0	0	170 000	0	0,0	0,0	436 000
		Coûts d'appui	23 400	0	0	5 980	0	0	0	17 304	0	0,0	0,0	46 684
Fonds totaux demandés aux fins d'approbation lors de cette réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000*	0	50 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 500*	0

*La quatrième tranche devait être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Gabon, le PNUE a présenté, en sa qualité d'agence d'exécution principale, une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 50 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$US pour le PNUE seulement¹. La soumission comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2013-2018, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 et 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Gabon a déclaré une consommation de 19,8 tonnes PAO de HCFC en 2017, qui est 34 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC. La consommation de HCFC pour la période 2014-2018 figure au tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Gabon (données de l'article 7 pour 2014-2018)

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018*	Valeur de référence
Tonnes métriques	480,0	350	380	360	365,8	549,10
Tonnes PAO	26,40	19,25	20,90	19,80	20,10	30,20

* Données provenant du rapport de vérification sur la consommation de HFC en 2018.

3. Le HCFC-22 est utilisé pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation. Depuis la mise en œuvre du PGEH en 2011, la consommation a été constamment inférieure à la valeur de référence des HCFC et aux objectifs de réglementation. La baisse de la consommation des HCFC est attribuable à la mise en œuvre du PGEH, en particulier la formation des agents des douanes sur la reconnaissance et le contrôle des HCFC et de l'équipement à base de HCFC, et des techniciens sur les pratiques exemplaires en matière d'entretien des appareils de réfrigération; ainsi qu'à l'introduction dans le pays d'équipement qui n'est pas à base de HCFC-22. Le PNUE a indiqué que la hausse de 2016 était due à une mauvaise communication entre l'Unité nationale d'ozone (UNO) et le service des douanes. Un système de surveillance en ligne, qui devrait être lancé en 2020, devrait régler ce type de problème.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Gabon a déclaré les données de consommation du secteur des HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2017, qui correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Les données du programme de pays pour 2018 sont attendues en mai 2019.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification couvrait la période 2013-2018. Il a confirmé que le gouvernement du Gabon était en train de mettre en place son système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2018 était de 20,1 tonnes PAO, soit environ 33 pour cent sous la valeur de référence des HCFC. Il montrait une hausse rapide des importations de HFC et de mélanges de HFC, principalement le HFC-134a, le R-404A, le R-407C et le R-410A, et dans une moindre mesure, le R-600a et l'ammoniac à partir de 2016.

6. Le rapport de vérification a mentionné l'Association des ingénieurs de la réfrigération, créée en 2000 et qui se compose de plus de 500 membres qui participent à la mise en œuvre du PGEH. Celle-ci avait recommandé de mettre sur pied des centres de formation supplémentaires dans le pays, d'établir des modules de formation adaptés aux conditions nationales, y compris sur les normes et la certification, de

¹ Conformément à la lettre adressée au Secrétariat le 15 mars 2019 par le ministère des Forêts et de l'Environnement responsable du plan climatique.

mener des campagnes de sensibilisation aux risques associés à l'utilisation de frigorigènes inflammables et à base d'ammoniac et d'introduire des mesures d'incitation pour les importations de frigorigènes de remplacement.

7. La vérification a recommandé ce qui suit : consolider les formations dispensées et accroître le nombre d'agents des douanes formés sur l'application de la réglementation nationale et sous-régionale concernant les importations de SAO; fournir aux agents des douanes des identifiants en vue de renforcer le contrôle des importations de SAO; maintenir le plus longtemps possible en poste les agents des douanes, afin de ne pas perturber l'application des mesures d'exécution de la loi; et renforcer la formation des importateurs sur l'attribution des quotas annuels. Il est également recommandé d'élaborer et de procurer aux écoles professionnelles des modules de formation sur l'utilisation des technologies de remplacement à PRP faible ou nul; et d'introduire des incitations administratives pour ce qui est de la fourniture des technologies de remplacement. Le PNUE a indiqué qu'il aiderait l'UNO à appliquer les recommandations; il a déjà intégré les activités voulues dans le plan de mise en œuvre pour la quatrième tranche.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

8. Le Comité national de l'ozone, organisme consultatif qui rend compte au ministère des Forêts et de l'Environnement, est chargé d'établir et de distribuer les quotas d'importation annuels des HCFC. Le système d'octroi de licences et de quotas, qui est en place depuis 2013, couvre les HCFC en vrac et l'équipement à base de HFC. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a pour mandat d'approuver l'émission des autorisations pour les importations de HCFC et le dédouanement. Le gouvernement du Gabon applique par ailleurs le règlement sous régionale pour le CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), qui harmonise la gestion des substances réglementées, y compris les HCFC dans la sous région.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

9. Les principales activités sont les suivantes :

- a) Sensibilisation des décideurs et des intervenants : 35 députés ont été formés par le biais d'un atelier sur l'engagement du pays à éliminer les SAO et à appliquer l'Amendement de Kigali; de même que 50 importateurs et courtiers des douanes par l'entremise de deux ateliers sur l'attribution des quotas annuels de HCFC et les exigences en matière d'importation;
- b) Formation, renforcement des capacités et sensibilisation à l'intention des agents des douanes : 100 agents des douanes, des services d'environnement et d'exécution de la loi ont reçu une formation au moyen de quatre ateliers sur la reconnaissance et le contrôle des HCFC et de l'équipement à base de HCFC. Les agents des douanes formés se sont familiarisés avec les aspects du protocole de Montréal et les exigences relatives au contrôle des SAO qui les concernent.
- c) Formation des techniciens en réfrigération : 150 techniciens en réfrigération et en climatisation ont été formés par l'entremise de cinq ateliers sur les bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de la réfrigération, l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, l'évolution des technologies de réfrigération et de climatisation, l'efficacité énergétique, la récupération et le recyclage des HCFC et l'utilisation en toute sécurité des technologies à base d'hydrocarbure;
- d) Renforcement du centre de formation et de l'approvisionnement en équipement d'entretien : un accord interministériel a été signé avec le centre de formation (Centre de

formation et de perfectionnement professionnels Basile ONDIMBA); un atelier de formation des instructeurs sur l'utilisation de l'équipement a été organisé, et les spécifications techniques pour l'équipement et des outils nécessaires (p. ex., machines de récupération portables, pompes à vide de rotatives à deux phases, stations de chargement portables, manomètres à vide, unités de chargement numériques, balances, détecteurs de fuite et pièces de rechange) ont été préparées, et le processus d'approvisionnement a été lancé (la mise en œuvre de cette activité, notamment l'acquisition de l'équipement et des outils, avait été limitée en raison des problèmes de sécurité sévissant dans le pays).

Unité de mise en œuvre et de surveillance des projets (PMU)

10. L'UNO est responsable de coordonner la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO et la surveillance des activités relatives au PGEH au nom du ministère des Forêts et de l'Environnement. Elle a recruté deux consultants (experts en réfrigération et en douanes) pour la collecte des données et la mise en œuvre du PGEH.

Niveau de décaissement

11. En date de mars 2019, sur le montant de 436 000 \$US approuvé jusqu'ici, 295 453 \$US avaient été décaissés (186 100 \$US pour le PNUE et 109 353 \$US pour l'ONUDI), comme on peut le voir au tableau 2. Le solde de 140 547 \$US sera décaissé en 2019 et 2020.

Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH pour le Gabon (\$US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	90 000	130 000	220 000	85,7
	Décaissé	90 000	98 694	188 694	
Deuxième tranche	Approuvé	46 000	0	46 000	100,0
	Décaissé	46 000	0	46 000	
Troisième tranche	Approuvé	50 100	119 900	170 000	35,7
	Décaissé	50 100	10 659	60 759	
Total	Approuvé	186 100	249 900	436 000	67,8
	Décaissé	186 100	109 353	295 453	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront menées entre mars 2019 et décembre 2020 :

- a) Formation d'environ 100 agents des douanes, avec les instructeurs des douanes ayant déjà reçu une formation, par l'entremise de quatre ateliers visant à se familiariser avec les exigences réglementaires actualisées du Gabon pour le contrôle des SAO; à apprendre à reconnaître les SAO, les frigorigènes de remplacement des SAO et les chargements de substances réglementées; et à acquérir des connaissances et des compétences concernant la détection des HCFC et de l'équipement à base de HCFC (PNUE) 20 000 \$US;;
- b) Formation d'environ 100 techniciens en réfrigération et climatisation, avec des formateurs de techniciens ayant déjà reçu une formation, par l'entremise de quatre ateliers sur les pratiques exemplaires d'entretien des appareils de réfrigération, y compris celles visant à réduire les fuites et les émissions de frigorigènes lors du nettoyage des circuits, de manière à assurer le rendement énergétique optimal; l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables; la récupération, le recyclage et la régénération des frigorigènes; et l'amélioration de la viabilité de la formation et le renforcement des capacités dans le secteur de la réfrigération et la climatisation, dont la coordination entre

le secteur et l'UNO et la sélection des technologies et des frigorigènes (PNUE) (20 000 \$US);

- c) Fourniture d'équipement et d'outils supplémentaires au centre de formation et à l'Association des techniciens en réfrigération², dont des machines de récupération portables, des pompes à vide rotatives à deux phases, des stations de chargement portables, des manomètres à vide, des détecteurs de fuite, des balances, des unités à chargement numérique, des pièces de rechange et des produits consommables (p. ex., filtres, connecteurs, robinets); torches et boyaux (ONUDI) (140 547 \$US provenant de tranches précédentes);
- d) Comptes rendus et suivi des activités figurant dans le PGEH (PNUE) (10 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

13. Le Secrétariat a noté que la soumission de la quatrième tranche, proposée au départ pour 2018, a été retardée en raison du report de la troisième tranche, qui était initialement attendue en 2016, suite à un retard dans la signature de l'Accord entre le gouvernement du Gabon et le PNUE, et à des changements institutionnels au sein de l'UNO. En dépit de ces inconvénients, les activités ont pu être menées, lesquelles ont permis de réduire les niveaux de HCFC sous la consommation admissible. Le PNUE a indiqué qu'il a assuré, en collaboration avec l'ONUDI, la coordination de la planification et de la mise en œuvre de toutes les activités restantes, et de la communication des rapports associés, conformément au plan d'action, en vertu de cet accord.

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Gabon a émis un quota d'importation du HCFC-22 de 19,25 tonnes PAO pour 2019, valeur inférieure aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le gouvernement a signalé que l'interdiction de l'équipement à base de HCFC-22 serait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

15. Suite à une demande d'éclaircissement au sujet du motif du retard dans la mise en œuvre du volet du projet relevant de l'ONUDI et portant sur l'acquisition et la distribution de l'équipement au centre de formation, le PNUE (à titre d'agence d'exécution principale) a indiqué que le financement total pour la phase I avait été reçu; la mise en œuvre limitée est attribuable à un retard au niveau de l'organisation d'une mission destinée à évaluer les besoins en matière d'équipement, après la livraison de l'équipement initial financé par la première tranche, en raison de l'insécurité régnant dans le pays. Les besoins ont depuis lors été évalués, et un accord à long terme pour l'acquisition de l'équipement a été signé et est en cours d'exécution.

16. En ce qui a trait au programme de formation à l'intention des techniciens en réfrigération, le PNUE a souligné que la formation dispensée a porté sur les pratiques exemplaires visant à réduire les émissions de frigorigènes pendant l'entretien et la réparation des appareils de réfrigération et de

² Au cours de la deuxième tranche, l'équipement suivant a été fourni : 20 ensembles de récupération portables, et équipements accessoires (p. ex., tubulures, détecteurs de fuite, balances et thermomètres, pinces, et coupe-tubes); 10 ensembles d'identificateurs de frigorigènes et jeux d'outils; et 30 pompes à vide (UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/33).

climatisation. Il a précisé qu'outre les activités de sensibilisation de l'UNO, l'industrie contribuait à la hausse constante de l'utilisation de solutions de remplacement, même si le pays n'a pas encore mis en place d'incitations stratégiques pour leur importation (l'UNO a proposé au ministère des Finances de réduire les taxes sur les frigorigènes à faible PRP). La vérification a confirmé que l'on a recours à du HFC-134a dans les secteurs domestique, commercial et industriel de la réfrigération et de la climatisation des véhicules; que l'on se sert de R-404A dans les appareils de réfrigération et les chambres froides à usage commercial et industriel; et que l'on fait appel à de l'isobutane (R-600a) et à de l'ammoniac (R-717), respectivement dans le secteur domestique et le secteur industriel de l'équipement de réfrigération.

Conclusion

17. Le Gabon progresse sur le plan de la mise en œuvre de la phase I de son PGEH, malgré les retards dans la soumission des tranches précédentes. La consommation estimée de HCFC-22 en 2018 a été 33 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC. Au cours de la mise en œuvre de la phase I, le PNUE aidera l'UNO à appliquer les recommandations contenues dans le rapport de vérification, dont les suivantes : renforcement des formations et augmentation du nombre d'agents des douanes formés sur la réglementation nationale et sous-régionale des importations de SAO; et renforcement de la formation des importateurs sur l'attribution des quotas annuels. Le plan d'action pour 2019-2020 prévoit la formation d'agents des douanes, de techniciens en réfrigération et d'intervenants supplémentaires, comme l'avait proposé la phase I, de manière à contribuer à appliquer les recommandations de la vérification. Le décaissement des fonds approuvés jusqu'ici a atteint 68 pour cent, et devrait augmenter à mesure que se poursuit l'achat de l'équipement et des outils d'entretien avec le financement approuvé dans le cadre de la troisième tranche, après la signature retardée d'un accord contractuel avec le gouvernement. La durabilité du PGEH devrait être assurée avec la formation continue des agents des douanes et des techniciens en réfrigération ainsi que le renforcement des centres de formation. Le rapport périodique sur les activités entreprises, et les activités prévues laissent supposer que le pays progresse au niveau des objectifs d'élimination des HCFC et qu'il réussira à les satisfaire. Celui-ci a ratifié l'Amendement de Kigali le 18 janvier 2018.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Gabon; et recommande par ailleurs l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH, et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2019-2020, au niveau de financement figurant au tableau ci-après :

	Titre du projet		Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase, quatrième tranche)		50 000	6 500	PNUE